



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **9 avril 2018**

Décision n° **CP-2018-2313**

commune (s) : **Mions**

objet : **Assainissement des quartiers des Meurières et Etachères - 4 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 mars 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 avril 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), M. Le Faou (pouvoir à Mme Peillon), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Suchet (pouvoir à M. Abadie), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : M. Rousseau.

Commission permanente du 9 avril 2018**Décision n° CP-2018-2313**

commune (s) : Mions

objet : **Assainissement des quartiers des Meurières et Etachères - 4 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 mars 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

I - Présentation du projet d'assainissement des quartiers des Meurières et Etachères à Mions

Dans le cadre de la mise à jour du zonage d'assainissement de la Métropole de Lyon datant de l'année 2000, une centaine de secteurs ont été identifiés comme pouvant présenter des difficultés actuelles ou futures en matière d'assainissement des eaux usées.

Les quartiers Meurières et Etachères à Mions font partie de ces quartiers pouvant présenter des difficultés, car malgré son zonage en assainissement collectif depuis 2000, aucun réseau public n'a été créé et des dysfonctionnements des dispositifs d'assainissement non collectifs ont été constatés. Actuellement, il existe 288 dispositifs d'assainissement non collectifs sur ces 2 quartiers dont 209 sont non-conformes et 4 présentent des risques sanitaires ou environnementaux avérés.

Ce projet concerne les prestations suivantes :

- pour le quartier des Meurières : la gestion des eaux usées, la gestion des eaux pluviales,
- pour le quartier des Etachères : la construction des réseaux de gestion des eaux usées et la construction de la station de refoulement.

La présente consultation a pour objet la création d'un réseau de collecte des eaux usées et d'un système de gestion des eaux pluviales sur les voies suivantes :

- quartier des Meurières : rues Paul Émile Victor, rue des Tourterelles, route de Saint Priest (la rue du 23 août 1944 à la rue de la Frégate) et rue du 23 août 1944 (de la route de Saint Priest à la rue des Brosses),
- quartier des Etachères : rue Jacques de Vaucanson, rue des Coquelicots, rue de Pesselière, rue Parmentier, route de Saint Priest (de la rue de Vaucanson à la rue des Tilleuls), rue du 23 août 1944 (de la rue Mangetemps à l'autoroute A46 sud).

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération du Conseil n° 2015-0475 le 6 juillet 2015 et une individualisation totale d'autorisation de programme a été adoptée par délibération du Conseil n° 2017-1829 du 6 mars 2017.

II - Présentation de la consultation d'assainissement des quartiers des Meurières et Etachères à Mions

1° - Allotissement du marché

Les prestations à réaliser font l'objet de 4 lots définis ci-après, qui sont attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement d'entreprises :

- lot n° 1 : quartier des Étachères : rues Jacques de Vaucanson, des Coquelicots, Pesselière, Parmentier et route de Saint Priest (de la rue de Vaucanson à la rue des Tilleuls),
- lot n° 2 : quartier des Meurières : rues Paul Émile Victor, des Tourterelles et route de Saint Priest (de la rue du 23 août 1944 à la rue de la Frégate),
- lot n° 3 : quartier des Meurières : rue du 23 août 1944 (de la route de Saint Priest à la rue des Brosses),
- lot n° 4 : quartier des Étachères : rue du 23 août 1944 (de la rue Mangetemps à l'autoroute A46 sud).

2° - Procédure d'attribution et forme du marché

Pour la réalisation de ce projet, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour l'attribution du marché relatif à l'assainissement des quartiers des Meurières et Etachères à Mions.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale à hauteur de :

- lot n° 1 : 900 heures,
- lot n° 2 : 600 heures,
- lot n° 3 : 400 heures,
- lot n° 4 : 200 heures.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres (CPAO), lors de sa séance du 23 mars 2018, a choisi pour les différents lots, l'offre des groupements d'entreprises suivants :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché
			€ HT
1	quartier des Etachères - rues Jacques de Vaucanson, des Coquelicots, Pesselière, Parmentier et route de Saint Priest (de la rue de Vaucanson à la rue des Tilleuls)	REGIL/SEEM/SEGEX	893 313,91
2	quartier des Meurières - rues Paul Émile Victor, des Tourterelles et route de Saint Priest (de la rue du 23 août 1944 à la rue de la Frégate)	REGIL/SEEM/SEGEX	1 032 034,05
3	quartier des Meurières - rue du 23 août 1944 (de la route de Saint Priest à la rue des Brosses)	CHOLTON/MDTP/COIRO/ BEYLAT/SOTERLY	906 005,67
4	quartier des Etachères - rue du 23 août 1944 (de la rue de Mangetemps à l'autoroute A46 sud)	CARRION/PETAVIT/SOGEA	477 923,11

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés de travaux pour l'assainissement des quartiers des Meurières et Etachères à Mions et tous les actes y afférents avec les groupement d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : quartier des Étachères : rues Jacques de Vaucanson, des Coquelicots, Pesselière, Parmentier et Route de Saint Priest (de la rue de Vaucanson à la rue des Tilleuls), groupement d'entreprises REGIL/SEEM/SEGEX, pour un montant de 893 313,91 € HT,

- lot n° 2 : quartier des Meurières : rues Paul Émile Victor, des Tourterelles et Route de Saint Priest (de la rue du 23 août 1944 à la rue de la Frégate), groupement d'entreprises REGIL/SEEM/SEGEX, pour un montant de 1 032 034,05 € HT,

- lot n° 3 : quartier des Meurières : rue du 23 août 1944 (de la route de Saint Priest à la rue des Brosses), groupement d'entreprises CHOLTON/MDTP/COIRO/BEYLAT/SOTERLY, pour un montant de 906 005,67 € HT

- lot n° 4 : quartier des Étachères : rue du 23 août 1944 (de la rue de Mangetemps à l'autoroute A46 sud), groupement d'entreprises CARRION/PETATVIT/SOGEA, pour un montant de 477 923,11 € HT.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale - P19 assainissement, individualisée par délibération du Conseil n° 2017-1829 le 6 mars 2017, sur l'opération n° 2P19O5118, pour un montant de 5 400 000 € HT en dépenses, à la charge du budget annexe de l'assainissement.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement , exercices 2018 à 2019 - compte 2315, opération n° 2P19O5118, pour un montant de 3 309 276,74 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 avril 2018.